



Règlements



Fédération québécoise de ballon sur glace

RÈGLEMENTS

-Une équipe doit être affiliée à sa province pour participer à la LPM.-

Catégories

M10 – M12 – M14 – M16 – M19

Temps des parties

Toutes les catégories : Minimum de 2 périodes de 12 minutes chronométrées.

Catégorie M19 : Minimum de 2 périodes de 18 min. chronométrées

Un classement pour chaque catégorie sera effectué à travers un système de points.

CLASSEMENT

2 points - Victoire

1 point - Nulle/Défaite en prolongation

0 point - Défaite

1 point - Bonne conduite sportive * (seulement pour le classement provincial)*

*

M10, 6 minutes de punition et moins par partie

M12, 6 minutes de punition et moins par partie

M14, 8 minutes de punition et moins par partie

M16, 8 minutes de punition et moins par partie

M19, 8 minutes de punition et moins par partie

Une liste de joueurs préliminaire, pour chaque équipe, doit être envoyée au comité organisateur au moins quarante-huit (48) heures avant le début de l'événement. Par la suite, une liste officielle sera remise au comité organisateur au plus tard trente (30) minutes avant l'heure de la première partie de l'équipe.

- Chaque équipe jouera un minimum de 3 parties par tournoi. Les parties jouées en ronde préliminaires compteront pour le classement de la LPM. **Donc, un match éliminatoire ne compte pas dans le classement LPM. Un minimum de deux équipes doivent être présentes dans une même catégorie, pour que la catégorie soit éligible au classement de la LPM et dans ce cas, les deux (2) premiers match entre ces équipes seront comptabilisés.**

- **ÉQUIPES HORS-PROVINCE** : Les équipes hors-province sont les bienvenues dans la LPM, ainsi qu'au Championnat provincial mineur et sont éligibles à tous les mêmes avantages.
- **SURCLASSEMENT D'UNE ÉQUIPE** : Une équipe peut être surclassée de catégorie si sa catégorie n'a pas lieu. Dans ce cas, tous ses matchs préliminaires compteront dans LPM.
- L'équipe ayant terminé le circuit avec le plus de points, dans chaque catégorie, obtiendra la moitié de son inscription payée, au championnat provincial de l'année en cours, ainsi qu'un trophée ou une bannière, qui sera offert par les commanditaires principaux de la FQBG.

Autres règles

A) Si une équipe d'une catégorie ayant remporté la LPM se désiste pour le championnat provincial mineur de l'année en cours, l'équipe suivante dans le classement de la LPM sera en droit d'obtenir le rabais pour y participer.

B)

Prolongations

En ronde éliminatoire, M10 et M12 : Les équipes joueront une période supplémentaire complète de cinq (5) minutes chronométrées, trois (3) joueurs contre trois (3) sans gardien de but (à finir). Si l'égalité persiste après la première période de prolongation, une période de douze (12) minutes chronométrées prendra place et le premier but mettra fin à la partie.

M14 et + : Cinq (5) minutes de prolongation à trois (3) contre trois (3) avec gardien. Premier but met fin à la partie. Si l'égalité persiste, période de douze (12) minutes à trois (3) contre trois (3) sans gardien jusqu'à ce qu'un but soit marqué.

C) Des joueur(se)s pourront être rajouté durant l'événement, mais ceux-ci ne devront pas avoir déjà participé à l'événement pour une autre organisation.



Alex B. Perreault

Directeur général, FQBG